



# Conseil économique et social

Distr. générale  
25 février 2008  
Français  
Original : anglais

## Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2008

(29 janvier-1<sup>er</sup> février 2008)\*

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session. . . . .	1-6	2
A. Élection du Bureau . . . . .	1	2
B. Allocutions d'ouverture . . . . .	2-4	2
C. Adoption de l'ordre du jour . . . . .	5-6	2
II. Travaux du Conseil d'administration. . . . .	7-87	3
A. Stratégie de protection des enfants de l'UNICEF. . . . .	7-19	3
B. Le point sur la situation des enfants dans les conflits armés : rapport oral . .	20-25	5
C. Budget d'appui biennal pour 2008-2009. . . . .	26-31	7
D. Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés. . . . .	32-40	8
E. Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation. . . . .	41-53	9
F. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	54-66	11
G. Conférence d'annonce de contributions . . . . .	67-70	13
H. Rapport annuel au Conseil économique et social. . . . .	71-82	14
I. Questions diverses . . . . .	83-84	16
J. Déclaration finale de la Directrice générale et du Président	85-87	16
Annexe		
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008 .		17

\* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (29 janvier-1<sup>er</sup> février 2008). Les rapports sur la session annuelle (3-6 juin 2008) et la deuxième session ordinaire (15-17 septembre 2008) seront publiés en tant que deuxième et troisième parties. Ces rapports seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 14* (E/2008/34/Rev.I-E/ICEF/2008/7/Rev.I).



## **I. Organisation de la session**

### **A. Élection du Bureau**

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Anders Lidén (Suède) Président, et LL. EE. M<sup>me</sup> Ami Diallo (Mali), M. Hamidon Ali (Malaisie), M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie) et M. Jorge Skinner-Klée (Guatemala) Vice-Présidents.

### **B. Allocutions d'ouverture**

2. Dans son allocution, le Président sortant S. E. M. Javier Loayza Barea a fait ressortir plusieurs questions prioritaires : les politiques d'inclusion de tous les enfants; les efforts de développement au niveau communautaire; les efforts menés conjointement et de façon cohérente par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires. Il a salué le rôle de premier plan que joue l'UNICEF dans le système des Nations Unies pour améliorer le sort des enfants et noté que le Fonds avait de nombreuses raisons d'être fier de son action en permettant à tous les enfants de réaliser leurs potentialités.

3. Le Président du Conseil d'administration pour 2008 a souligné les résultats obtenus au niveau mondial en ce qui concerne les enfants, notamment la réduction de la mortalité des moins de 5 ans, l'accroissement du taux de scolarisation et la réduction des disparités entre les sexes. Il a prié instamment les membres du Conseil d'administration de contribuer à porter l'apport de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau le plus élevé. Il a encouragé le renforcement de la coopération entre le secrétariat et le Conseil d'administration et a reconnu la contribution essentielle que les comités nationaux de l'UNICEF apportent à la mobilisation de ressources et à la sensibilisation de l'opinion aux activités de l'organisation.

4. Évoquant la tragédie survenue récemment à Alger, la Directrice générale a souligné l'importance de la sûreté et de la sécurité du personnel. Elle a par ailleurs mis en relief les résultats obtenus en faveur des enfants, qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement comme l'UNICEF l'a souligné dans son rapport de 2008 sur *La situation des enfants dans le monde* et son rapport d'évaluation de 2007 intitulé *Progrès accomplis par les enfants : Examen statistique d'un monde digne des enfants*, publié à l'occasion de la cérémonie organisée pour commémorer la session extraordinaire sur les enfants. Elle a souligné la nécessité d'établir des partenariats pour les enfants, de disposer de données crédibles et de collaborer avec d'autres organismes pour améliorer l'efficacité et l'exécution. Elle a ensuite présenté deux nouveaux hauts fonctionnaires nommés récemment : MM. Saad Houry, Directeur général adjoint, et Bernt Aasen, chef de cabinet, auxquels elle a souhaité la bienvenue.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

5. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2008/1).

6. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 47 délégations dotées du statut d'observateur, 5 organes des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales et 4 organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Travaux du Conseil d'administration**

### **A. Stratégie de protection des enfants de l'UNICEF**

7. Le Chef de la Section de protection de l'enfant a présenté le projet de stratégie de protection des enfants (E/ICEF/2008/5), soulignant que la protection des droits des enfants revenait à protéger leurs droits de l'homme et à promouvoir le développement. La stratégie devait permettre de renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour faire respecter et réaliser le droit des enfants à la protection contre la violence, l'exploitation et les abus et mobiliser les populations, les partenaires et les enfants eux-mêmes afin de renforcer la culture de la protection des enfants dans toutes les sociétés. La stratégie comporte cinq grands domaines d'action, à savoir le renforcement des systèmes nationaux de protection, l'appui au changement social, la promotion de la protection de l'enfance dans les conflits et les catastrophes naturelles et la collecte de données et la gestion des connaissances, ainsi que la mobilisation des agents du changement. Le Chef de la Division a recensé plusieurs problèmes, notamment les lenteurs dans la modification des lois et des pratiques et l'évaluation du coût de la protection des enfants.

8. Les délégations ont bien accueilli la stratégie pour sa clarté, sa concision, son exhaustivité et sa pertinence, et plusieurs d'entre elles ont félicité l'UNICEF pour l'avoir élaborée à la suite d'une large consultation, notamment avec les États Membres et les organisations non gouvernementales. L'accent a été mis sur le rôle de chef de file que joue l'UNICEF dans le domaine de la protection des enfants. Celle-ci étant nécessaire à la survie et au bien-être des enfants ainsi qu'à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF devrait continuer à redoubler d'efforts dans ce domaine. La stratégie devrait contribuer pleinement à la mise en œuvre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2009 et au renforcement des liens avec d'autres domaines d'intervention du Fonds. La protection des enfants devrait être considérée comme un domaine prioritaire dans l'allocation des ressources. Les délégations ont noté qu'il fallait utiliser judicieusement les ressources humaines, afin de renforcer les capacités du personnel de disposer des compétences nécessaires pour répondre à la demande de protection des enfants. En ce qui concerne les problèmes d'effectifs, la communication devait être mieux assurée. Il a également été recommandé de diffuser la stratégie largement et de faire régulièrement le point de la situation au Conseil d'administration.

9. L'incorporation au document des recommandations figurant dans l'étude sur la violence a été bien accueillie. Cependant, il a été noté que la résolution dans laquelle l'Assemblée générale demandait la création d'un poste de Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants n'a pas été directement évoquée dans le document. Les délégations ont appelé à établir une étroite collaboration entre l'UNICEF et le Représentant spécial, lorsqu'il sera nommé.

10. Plusieurs intervenants ont indiqué qu'il fallait peut-être faire davantage ressortir l'égalité des sexes, la vulnérabilité et les besoins particuliers des filles. L'égalité des sexes devrait être prise en considération dans tous les programmes, car la discrimination fondée sur le sexe est l'une des causes fondamentales de la violence. Il faudra pour cela analyser cette question et recueillir des données ventilées par sexe. Certaines délégations ont souligné que les droits en matière de sexualité et de procréation n'avaient pas été mentionnés dans la stratégie, bien qu'ils aient un lien étroit avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les problèmes de santé.

11. Il a été également noté que tous les enfants devraient être protégés, notamment les filles, les enfants handicapés mentaux et physiques et les enfants touchés par les conflits armés. Plusieurs délégations ont demandé que la stratégie prenne en considération la situation des enfants sous occupation étrangère. Elles ont également estimé nécessaire d'approfondir la discussion pour les questions soulevées par la Représentante spéciale Graça Machel dans son rapport sur l'examen stratégique, en application de la résolution 62/141 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 2007.

12. L'accent a été mis sur l'importance de la participation et du rôle des enfants en tant que promoteurs des changements sociaux, notamment en ce qui concerne la prise de décisions, le suivi et l'évaluation par les gouvernements. La création de partenariats était essentielle à la mise en œuvre de la stratégie et le rôle de la société civile, du secteur privé et des comités nationaux de l'UNICEF dans la mise en œuvre de la stratégie pourrait être mieux précisé. Il a en outre été demandé d'accorder une plus large place à la coordination avec les gouvernements dans le chapitre consacré aux situations d'urgence.

13. Les autres questions soulevées ont porté sur les incidences des migrations sur les enfants, la justice pour mineurs, l'état de droit, l'importance de l'enregistrement des naissances, le trafic des enfants et ses conséquences sur ceux-ci. Le rôle important que joue la famille notamment en ce qui concerne la protection des enfants contre la violence externe et la nécessité de mettre en œuvre de véritables programmes de formation à l'intention des parents et de promouvoir le placement familial permanent en substitution à l'assistance de longue durée ont été évoqués.

14. Plusieurs intervenants ont souligné que l'UNICEF devait s'inspirer dans son action de la Convention relative aux droits de l'enfant, des objectifs du Millénaire pour le développement et d'*Un monde digne des enfants*, documents adoptés par les États Membres. Si certaines délégations ont approuvé les références de la stratégie à la cohérence du système des Nations Unies et à l'approche groupée dans le domaine humanitaire, d'autres ont noté que la mise en œuvre de la stratégie devrait être conforme aux méthodes actuelles de fonctionnement des mécanismes intergouvernementaux. Les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris) n'ayant pas un caractère obligatoire, il convenait de les considérer comme tels. Il a également été indiqué qu'il fallait harmoniser certains termes contenus dans la stratégie avec les définitions générales figurant dans les décisions et résolutions pertinentes de l'ONU.

15. Plusieurs délégations et représentants d'organisations intergouvernementales ont souligné la nécessité d'améliorer la protection des enfants lors des urgences humanitaires, notamment les personnes déplacées et les réfugiés.

16. Le Président du Comité des droits de l'enfant, qui a participé à la session du Conseil d'administration, a noté que la Convention relative aux droits de l'enfant devrait être incorporée à la stratégie et que les rapports des États parties devraient être pris en considération. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés a demandé à l'UNICEF de jouer un plus grand rôle dans la protection des enfants lors des catastrophes naturelles et reconnu l'existence de cas d'apatridie évoqués dans la stratégie. International Save the Children, SOS Villages d'enfants et le Fonds chrétien pour les enfants ont souscrit à la stratégie.

17. Le Chef de la Section de protection de l'enfant a répondu que l'UNICEF assurait la protection de tous les enfants et que la stratégie ne privilégiait pas tel ou tel groupe. Elle a souligné que l'UNICEF était, au niveau le plus élevé, résolu à mettre en œuvre les recommandations de l'Étude sur la violence à l'encontre des enfants et à travailler avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la violence à l'encontre des enfants, lorsqu'il sera nommé. Elle a reconnu que pour protéger les enfants, il fallait disposer des ressources humaines et des connaissances nécessaires et élaborer une stratégie institutionnelle de formation pour tout le personnel. L'égalité des sexes, du fait de la place centrale qu'elle occupe dans la protection des enfants, doit être prise en considération dans tous les programmes. Les garçons et les hommes jouent un rôle important dans les changements sociaux. La collecte de données ventilées par sexe est également importante.

18. La Directrice générale a estimé, en conclusion, que la protection des enfants occupait une place centrale dans les activités de l'UNICEF et souligné l'importance de la prévention. L'inclusion, pour la première fois, de la protection des enfants, dans la collecte de données dans le cadre des enquêtes par grappes à indicateurs multiples a été un pas important dans la mesure où elle a permis d'obtenir des données fiables dans ce domaine.

19. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/1 (voir annexe).

## **B. Le point sur la situation des enfants dans les conflits armés : rapport oral**

20. La Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Hilde Frafjord Johnson, a souligné l'importance de cette question et les résultats obtenus ces dix dernières années, en particulier en 2007. M. Manuel Fontaine, Conseiller principal de la Section de protection de l'enfant, a fait le point sur la situation des enfants dans les conflits armés. Il a souligné les étapes importantes franchies en 2007, qui ont eu des répercussions sur cette question et mis en relief le rôle clef que l'UNICEF a joué dans les trois principales initiatives suivantes : a) la Conférence de Paris, « Libérons les enfants de la guerre » et les documents issus de cette initiative; b) l'Examen stratégique du rapport Machel (« Machel+10 »); et c) les progrès accomplis en ce qui concerne la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Il a examiné plusieurs conséquences de ces initiatives pour l'organisation et noté que l'UNICEF continuera de protéger les enfants dans les conflits armés.

21. M<sup>me</sup> Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, a évoqué la complémentarité des efforts du Bureau du Représentant spécial et de l'UNICEF, en appelant particulièrement l'attention sur leur collaboration en ce qui concerne les mécanismes de surveillance

et de communication de l'information et l'Examen stratégique du rapport Machel. Elle a appelé l'attention sur le prochain débat public que le Conseil de sécurité consacra aux enfants et aux conflits armés le 12 février 2008 et souligné la nécessité de mettre un terme à la violence sexiste. Elle a souscrit à l'idée d'inclure une annexe à cette question dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

22. Plusieurs délégations ont salué l'UNICEF et le Bureau du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés pour leur détermination et leur action et souscrit à l'idée de la protection des enfants dans le cadre de diverses initiatives. Les délégations ont reconnu que des progrès avaient été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de normes et de règles tels que les Engagements de Paris, comme il ressort du rapport Machel *Children and Conflict in a Changing World* (Les enfants et les conflits dans un monde en mutation rapide). Plusieurs orateurs ont souscrit à ce processus, notamment les réunions de travail bisannuelles sur le suivi et encouragé d'autres gouvernements à adopter les Engagements de Paris. Plusieurs délégations ont demandé que la priorité soit donnée à la mise en œuvre des normes et règles. Un orateur s'est demandé si celles-ci étaient efficaces et si les mécanismes de surveillance et de communication de l'information prévus dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité permettaient de lutter véritablement contre les violations, notamment la violence sexiste. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées de ce que les Principes de Paris n'étaient pas contraignants et n'avaient pas encore été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

23. Les autres questions soulevées ont porté surtout sur le renforcement des systèmes nationaux; la mise en place des capacités, en particulier pour la surveillance et la communication de l'information; la nécessité d'intensifier les efforts de consolidation et de rétablissement de la paix; l'élimination de la violence sexiste et la facilitation de la réinsertion. Quelques délégations ont préconisé l'établissement de liens de partenariat avec les autres organismes des Nations Unies et le secteur privé, ainsi que l'amélioration des mécanismes de collaboration. Un intervenant a demandé que l'Examen stratégique du rapport Machel soit l'occasion de plus larges consultations et de débats approfondis sur les recommandations proposées et les questions soulevées dans le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (Assemblée générale, rapport A/62/228) de 2007 comme cela avait été indiqué dans la résolution 62/141 de l'Assemblée générale.

24. Nombre de délégations ont noté avec préoccupation que malgré les progrès accomplis, de nombreuses lacunes subsistaient au niveau de la protection. La question de l'insuffisance des ressources et des financements à court terme a été également soulevée. Les délégations ont demandé d'être informées de la situation et réaffirmé que la protection des enfants dans les zones de conflit devait être une question prioritaire.

25. Les participants ont répondu que le partenariat était une question importante et que l'UNICEF devait collaborer avec de nombreuses organisations nationales et internationales, notamment la Banque mondiale. Tous les enfants doivent être protégés et l'UNICEF accordera toute l'attention nécessaire aux violations commises à leur endroit. L'application des normes et règles exige l'adoption de diverses mesures, des négociations politiques et une volonté politique, en particulier, de la part des États et d'autres acteurs, ainsi que des initiatives. Un plus

grand nombre de pays doivent souscrire aux Principes de Paris, qui ont été élaborés à l'intention des spécialistes sur la base de pratiques opérationnelles optimales. Il est également établi que les problèmes sont nombreux, notamment les violations persistantes, particulièrement de la part d'acteurs non étatiques.

### **C. Budget d'appui biennal pour 2008-2009**

26. Le Conseil d'administration était saisi du budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009 (E/ICEF/2008/AB/L.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2008/AB/L.2). Le budget a été présenté par le Directeur général, M. Omar Abdi, et le Contrôleur, qui ont souligné que le format et l'approche de la budgétisation axée sur les résultats avaient été élaborés conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à l'issue de plusieurs consultations avec le Conseil d'administration. Seul changement notable, la présentation ne se fonde plus sur les lieux d'affectation et les ressources, mais sur les résultats. Cette budgétisation est un travail de longue haleine, qui requiert la collaboration de toutes les parties intéressées, l'accent étant mis en particulier sur l'élaboration d'indicateurs et de cibles « intelligents » au cours de la période biennale 2010-2011. Pour fournir des informations sur les principaux indicateurs de performance, il faudra tenir d'autres consultations, réaménager et améliorer la présentation du budget axée sur les résultats.

27. Le Directeur général adjoint a expliqué les efforts faits pour prendre en considération les coûts de la sécurité sur le terrain. Par conséquent, les dépenses communes de sécurité ont été maintenues au même niveau que pendant l'exercice biennal 2006-2007, soit à 26,2 millions de dollars. Cependant, à la suite des événements d'Alger, l'UNICEF a été obligé d'envisager l'adoption de mesures exceptionnelles en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Il s'adressera éventuellement au Conseil d'administration au cours de la période biennale pour obtenir des crédits supplémentaires.

28. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le secrétariat des améliorations apportées à la présentation du budget et des séances d'information officielles sur le budget organisées avant la tenue de la session. Elles ont cependant regretté que les membres du Conseil d'administration n'aient pas eu l'occasion de faire des observations sur les versions précédentes du document de présentation du budget. Le budget d'appui biennal présentant un intérêt stratégique pour le Conseil d'administration, il a été demandé à l'UNICEF de veiller à consulter les membres du Conseil suffisamment à l'avance. Plusieurs délégations se sont félicitées des progrès accomplis s'agissant de la budgétisation et de la gestion axée sur les résultats et demandé au Fonds de continuer à harmoniser et à améliorer la méthode d'établissement de budget axé sur les résultats en étroite collaboration avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Plusieurs délégations ont également demandé que l'UNICEF fournisse des estimations budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objectifs de dépenses en annexe au prochain document sur le budget d'appui biennal. Le Fonds a en outre été invité à présenter le prochain budget d'appui biennal pour 2010-2011 à la deuxième session ordinaire de 2009 du Conseil d'administration.

29. Les délégations se sont félicitées de la diminution progressive du budget d'appui biennal en proportion des ressources (de 14,2 % en 2006-2007 à 11,9 % en 2008-2009) et encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

30. Certaines délégations se sont inquiétées du fait que le pourcentage des autres ressources ait augmenté dans des proportions plus grandes que les recouvrements de coûts, ce qui créait le risque de voir les ressources ordinaires subventionner des projets financés sur les autres ressources. Le secrétariat a précisé que la méthode de recouvrement des coûts qu'appliquaient l'UNICEF et la plupart des organismes de l'ONU se fondait sur les dépenses additionnelles, comme indiqué dans la politique de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil d'administration (E/ICEF/2003/AB/L.1 et E/ICEF/2006/AB/L.4). Cette méthode a permis de faire la différence entre les dépenses d'appui et les coûts fixes – au Siège, dans les bureaux régionaux et nationaux – et les coûts variables qui dépendent du volume des activités du programme. Compte tenu des dépenses supplémentaires, le taux de recouvrement de base de 7 % approuvé par le Conseil d'administration en juin 2006 (décision 2006/7) a été jugé approprié à l'époque. Le Contrôleur a également indiqué que la politique de recouvrement de coûts était réexaminée actuellement au niveau de tout le système des Nations Unies sous les auspices du Comité de haut niveau sur la gestion en collaboration avec l'UNICEF et que le Conseil d'administration serait informé des progrès accomplis et des résultats de l'étude.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/2 (voir annexe).

#### **D. Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés**

32. Après l'introduction faite par la Directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Hilde Frafjord Johnson, le Directeur du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » a présenté son rapport (E/ICEF/2008/AB.L.3). Plusieurs délégations ont félicité le Directeur du programme et les comités nationaux de l'UNICEF pour les résultats encourageants qu'ils ont obtenus et remercié le Directeur pour avoir tout mis en œuvre afin de restructurer le programme.

33. Plusieurs délégations ont noté qu'après l'adoption de la nouvelle structure, le programme sera financé par deux sources : les budgets de compensation et d'appui. Les délégations ont estimé qu'une analyse globale des dépenses du programme permettrait au Conseil d'administration de mieux évaluer les performances et les résultats d'ensemble.

34. Une délégation a fait observer que dans le passé, les ventes effectives de cartes et de produits avaient été inférieures aux prévisions. Une question a été également posée concernant l'évaluation en cours des ventes de cartes et produits, et si ses résultats seraient communiqués au Conseil d'administration.

35. Une question a été également posée concernant la mise en œuvre des normes comptables internationales de comptabilité pour le secteur public et leurs incidences sur les comités nationaux. L'importance du contrôle et de la responsabilité a été soulignée, car les vérificateurs des comptes ont constaté des lacunes dans la gestion des recettes. Une question a également été posée concernant la gestion future des risques économiques et des conditions difficiles du marché.

36. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a noté l'importance que l'organisation attachait à la gouvernance et au contrôle, et souligné qu'un conseiller financier avait été nommé au Bureau de la Directrice générale et que des normes comptables internationales pour le secteur public étaient mises en place.

37. Le Directeur du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » a estimé que pour faciliter l'évaluation financière des activités du programme, une analyse globale serait présentée au Conseil d'administration. L'UNICEF était fermement résolu à ce que l'utilisation des ressources soit justifiée et contrôlée. Le Conseil d'administration a été informé que même si certaines mesures avaient déjà été mises en œuvre à la suite des observations des vérificateurs des comptes, les ressources budgétaires disponibles permettaient de mieux faire dans ce domaine important. La situation économique et les dépenses seront suivies de près, pour réduire autant que possible les risques financiers du programme.

38. Le Directeur a reconnu que les ventes de cartes et de produits posaient problème. Il a estimé que les chiffres seraient arrêtés au cours du premier trimestre de 2008 et qu'un rapport serait transmis au Bureau de la Directrice générale.

39. En ce qui concerne les normes comptables internationales pour le secteur public et les comités nationaux, le Directeur a noté que les travaux se poursuivaient et qu'un grand nombre d'incidences potentielles avaient été recensées. Il a précisé que les comités nationaux avaient participé à la mise en œuvre de ces normes et continueraient d'y participer.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2008/3 (voir annexe).

## **E. Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation**

41. Le Directeur général adjoint, Omar Abdi, et le Directeur de l'évaluation ont présenté le rapport (E/ICEF/2008/4). Après s'être félicités du caractère exhaustif de la politique, les délégations ont indiqué que la politique d'évaluation était une étape importante vers l'amélioration de la fonction d'évaluation à l'UNICEF. Une politique efficace et bien définie permettrait d'établir des évaluations crédibles et indépendantes, ce qui était particulièrement important dans un contexte marqué par la décentralisation des rôles et des responsabilités, mais aussi de mesurer et d'améliorer les performances à tous les niveaux. La réponse apportée par l'administration à l'examen par les pairs de 2007 a été considérée comme la voie à suivre et l'UNICEF a déjà obtenu des résultats remarquables dans l'élaboration d'un système d'évaluation cohérent.

42. Il a aussi été reconnu que la fonction d'évaluation était un élément important des mécanismes de contrôle tels que la vérification des comptes, les inspections et les enquêtes, dans la mesure où elle permettait d'éclairer et de guider la prise de décisions et de diffuser une culture de l'apprentissage et du perfectionnement à tous les niveaux de l'organisation. On a également estimé que cette politique aurait pu clairement établir un lien plus étroit avec la vérification des comptes, en tant que moyen d'améliorer l'efficacité du programme, et que les principes directeurs auraient pu insister plus sur la responsabilité et le contrôle.

43. Tout en se félicitant de la cohérence de la politique proposée avec les normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, l'UNICEF a été instamment invité à faire preuve de rigueur et de dynamisme dans la mise en

œuvre de ces principes dans toute l'organisation. Cette politique a également été saluée car elle exigeait des évaluateurs d'avoir des notions en matière de droits de l'homme et d'analyse des disparités liées au sexe.

44. Plusieurs délégations ont proposé de renforcer les réponses apportées par l'administration aux évaluations à tous les niveaux dans une directive interne, pour améliorer l'acquisition de connaissances et les performances. De même, il a été suggéré que l'UNICEF mette en place un système de contrôle efficace pour suivre la mise en œuvre des réponses apportées par l'administration et fournir les informations qui serviraient de base aux rapports périodiques destinés aux hauts responsables et au Conseil d'administration.

45. En ce qui concerne le financement de 3 à 5 % de l'évaluation, on a noté que cet objectif ne devrait pas empêcher la réalisation des programmes et projets prévus, ni être une charge extrêmement lourde pour les États Membres. L'UNICEF a été prié de voir s'il n'était pas préférable de réexaminer cette directive publiée il y a plus de 14 ans pour que le programme bénéficie d'un appui approprié et bien équilibré. Certaines délégations ont également demandé quels étaient la proportion de dépenses consacrées aux évaluations, études et travaux de recherche et les critères de détermination des priorités. Plusieurs délégations ont approuvé le principe d'une planification appropriée des évaluations de programmes, de thèmes conjoints et de projets et encouragé l'UNICEF à adopter une approche qui permette d'évaluer tous les programmes au cours d'un cycle de cinq ans. Elles se sont inquiétées de ce que l'évaluation des politiques et programmes stratégiques continue d'être tributaire, dans une certaine mesure, de financements provenant d'autres sources de l'organisation et non pas de l'allocation de ressources de base au Bureau d'évaluation. Cela permettrait d'élaborer, de mettre en œuvre et d'examiner un plan de travail relatif à l'évaluation crédible et pertinent, approuvé par les hauts fonctionnaires et appuyé par le Conseil d'administration, et d'assurer l'indépendance, la crédibilité et la qualité nécessaires.

46. Le Directeur de l'évaluation a répondu qu'une meilleure planification de l'évaluation permettrait d'obtenir un financement approprié. En ce qui concerne les critères utilisés pour choisir les évaluations, le Plan stratégique à moyen terme a orienté la sélection au niveau mondial, et les évaluations retenues ont été soumises au Conseil d'administration. Au niveau national, le plan intégré de suivi et d'évaluation fixait les priorités en fonction de l'objectif stratégique du programme de coopération et en consultation avec les autorités et partenaires nationaux. Au niveau régional, la stratégie régionale et le plan avaient éclairé le choix des évaluations retenues par les équipes régionales de gestion.

47. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris d'aider les pays à évaluer leurs propres programmes, de contribuer au développement des capacités nationales d'évaluation et de renforcer et d'accroître les capacités d'évaluation de l'UNICEF aux niveaux régional et national. Les mesures prises pour renforcer la « culture de l'évaluation » et créer le Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique ont été accueillies avec satisfaction.

48. L'organisation menant ses activités en amont, l'UNICEF a été encouragé à élaborer et adopter de nouveaux instruments d'appréciation et d'évaluation de sa contribution.

49. En tant qu'organisation en apprentissage permanent, l'UNICEF a été invité à anticiper les événements et à veiller à ce que les résultats de l'évaluation – ainsi que les réponses apportées par l'administration – soient accessibles et largement diffusées aux pays, aux experts, aux hauts fonctionnaires de l'UNICEF et au Conseil d'administration. Le Directeur de l'évaluation a rappelé aux délégations que, depuis juin 2002, l'UNICEF publiait systématiquement tous les rapports d'évaluation, ce qui avait été indiqué dans la politique proposée.

50. Les délégations ont souligné qu'il importait de mettre en œuvre la politique effectivement dans toute l'organisation. L'attachement au principe de l'évaluation devait se concrétiser et devenir partie intégrante de la culture de l'UNICEF à tous les échelons. Les délégations ont indiqué également qu'elles comptaient recevoir des informations faisant le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation. L'UNICEF a été encouragé à mettre en place un cadre d'évaluation des performances comprenant les résultats, les indicateurs, les ressources et les responsabilités afin de superviser la mise en œuvre de la politique et d'en déterminer les résultats et les succès. Cette politique devrait également améliorer la qualité des rapports régionaux sur les examens à mi-parcours et les principales évaluations.

51. Certaines délégations ont fait remarquer que le processus d'élaboration de la politique d'évaluation aurait pu faire une plus large place à la consultation.

52. La politique aurait pu être plus conforme à celle des autres organisations sœurs, ce qui aurait facilité l'initiative Unité d'action des Nations Unies aux niveaux mondial et national. L'UNICEF a été invité à tenir compte du fait que le Conseil d'administration s'est intéressé à la mise en œuvre des politiques et aux futurs examens à cet égard et a formulé de nombreuses observations à ce propos. Le Directeur général adjoint a répondu qu'une directive relative au système d'évaluation tenant compte également des éléments incorporés dans la décision serait publiée. Certaines délégations ont demandé que la politique fasse l'objet d'un examen à la deuxième session ordinaire de 2009.

53. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2008/4 (voir annexe).

## **F. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **Approbation des descriptifs de programme de pays révisés**

54. Le Président a dit que, conformément aux décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 14 programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2007. Ces descriptifs ont été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par les délégations au cours de cette session et un tableau récapitulatif des résultats a été joint en annexe au document. Les descriptifs de programme de pays ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF pendant les six semaines suivant l'examen des projets lors de la deuxième session ordinaire. Les descriptifs de programme de pays devaient être approuvés par le Conseil d'administration lors de la session actuelle selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays.

Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Colombie, Costa Rica, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mexique, Népal, Nicaragua, Programme multipays des îles de l'océan Pacifique, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie et Togo.

55. À la suite de l'adoption des projets de descriptif de programme de pays, le représentant de la Colombie a dit que le nouveau programme de pays était conforme aux principales priorités de son gouvernement tels que la politique de la petite enfance, l'amélioration des services nationaux de protection et de prévention et la justice pour mineurs. Se référant à l'évolution récente de l'allocation de ressources à la Colombie et aux pays à revenu intermédiaire, il a instamment prié l'UNICEF et le Conseil d'administration d'avoir à l'esprit les grands défis que ces pays doivent relever pour éliminer les disparités, ce qui passe peut-être par la réévaluation des mécanismes d'allocation des ressources.

56. Le représentant du Nicaragua a estimé que le programme de pays prenait en considération les priorités nationales relatives à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement social. Le programme a été élaboré en coopération avec le Gouvernement, les donateurs et la société civile.

57. Le représentant du Mexique a fait remarquer que le programme de pays était conforme aux priorités nationales, en particulier en ce qui concerne l'éducation et la protection des enfants contre la violence et l'exploitation.

**Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires prélevés sur les ressources ordinaires**

58. La recommandation (E/ICEF/2008/P/L.2) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes.

59. Une délégation s'est demandé si la modification des critères relatifs à l'affectation de fonds prélevés sur les ressources ordinaires n'allait pas pénaliser les pays d'Amérique latine et ceux à revenus moyens dont la coopération technique avec l'UNICEF permettait d'exécuter des politiques à long terme concourant à la réduction des inégalités sociales dont souffrent les enfants. Elle a souhaité que les consultations avec les États Membres se déroulent dans la transparence et qu'en aucun cas les éventuelles modifications des règles régissant l'affectation de ressources de base ne compromettent l'universalité de l'action de l'UNICEF.

60. Une autre délégation a appelé l'UNICEF à être plus ambitieux, universel et représentatif dans son action. La décision prise récemment de réduire les montants versés à certains États Membres au titre des ressources ordinaires pourrait freiner l'application des programmes de pays et entraver la réalisation des objectifs. Avant de réduire le montant des financements prélevés sur les ressources de base, l'UNICEF devait analyser l'impact qu'une telle décision aurait sur les pays en question et consulter dûment les États Membres, mais aussi tenir compte des difficultés que ces pays devaient surmonter pour pouvoir s'acquitter de tous les engagements pris au niveau international.

61. Répondant à ces délégations, le Directeur de la Division des programmes a précisé que les approches convenues en matière d'affectation de fonds au titre des ressources ordinaires n'avaient pas changé; l'application des critères approuvés par le Conseil d'administration avait permis de corriger les déséquilibres antérieurs. La

redéfinition de l'allocation des ressources suivant les critères approuvés par le Conseil d'administration ne signifiait pas que l'UNICEF allait se retirer de certains pays. Les pays progressant vers la réalisation de certains objectifs assignés, une discussion sur l'avenir des programmes dans ces pays aura lieu avant qu'une proposition ne soit présentée au Conseil d'administration. Il est important de prendre en compte le montant total des ressources : les modifications en question visent les ressources ordinaires mais il y a également d'autres ressources dont il faut tenir compte. Le Directeur de la Division des programmes a réaffirmé l'engagement pris par l'UNICEF d'aider les pays à formuler et appliquer des politiques visant à lutter contre les inégalités dans le présent et à l'avenir.

62. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/5 (voir annexe).

#### **Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés**

63. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2008/P/L.3), qui a été adopté sans commentaire.

64. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/6 (voir l'annexe).

#### **Programmes multinationaux**

65. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2008/P/L.1 et E/ICEF/2008/P/L.1/Corr.1), qui a été adopté sans commentaire.

66. Le Conseil d'administration a approuvé la décision 2008/7 (voir annexe).

### **G. Conférence d'annonce de contributions**

67. Ouvrant la neuvième conférence d'annonce de contributions, la Directrice générale s'est réjouie de la participation des gouvernements, des comités nationaux pour l'UNICEF et du secteur privé, qu'elle a remerciés d'appuyer l'UNICEF. Elle a fait remarquer que la capacité de l'UNICEF à travailler efficacement avec les gouvernements et ses autres partenaires était proportionnelle aux contributions des donateurs.

68. Les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF sont passées de 725 millions de dollars en 2000 à 1 milliard 735 millions de dollars en 2007. Pour ce qui est des ressources ordinaires, les chiffres préliminaires indiquent qu'en 2007, les gouvernements donateurs ont versé 538 millions de dollars à l'UNICEF, contre 465 millions de dollars en 2006.

69. En comptant les annonces de contributions faites en novembre 2007 pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions et celles qui ont été faites en-dehors de telles conférences, l'UNICEF a reçu de 48 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2008 représentant un montant de 383,8 millions de dollars (contre 260,3 millions de dollars en 2007). Cela constituait 69 % de l'objectif financier du plan à moyen terme, soit 554 millions de dollars.

70. Vingt donateurs (Allemagne, Australie, Autriche, Bhoutan, Chine, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-

Zélande, Portugal, République de Corée, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie) ont majoré leur annonce de contribution en monnaie locale. Les pays suivants ont recommencé à annoncer leur contribution : Chypre, Djibouti, Équateur, Lesotho, Malawi, Maldives, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée et Uruguay. Plusieurs donateurs importants n'ont pas été en mesure de faire une annonce de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires.

## **H. Rapport annuel au Conseil économique et social**

71. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2008/3). Elle a également présenté un rapport sur les activités du Corps commun d'inspection présentant un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2008/6).

72. Les délégations se sont félicitées du rapport annuel, qu'elles ont trouvé complet et objectif. Elles ont remercié l'UNICEF de son travail assidu et pris note des progrès réalisés dans plusieurs domaines, dont les résultats du développement, le renforcement des partenariats entre les secteurs privé et public, la cohérence accrue de l'action du système des Nations Unies et la coopération Sud-Sud. Une délégation a souligné qu'elle continuait d'attendre des bilans approfondis et réguliers sur l'action de l'UNICEF, y compris sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés. Plusieurs délégations ont pris note avec une satisfaction particulière de la poursuite des mesures prises par le personnel de l'UNICEF aux échelons national et régional, ainsi qu'au Siège, pour répondre aux situations d'urgence de petite et de grande ampleur.

73. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du montant des financements versés au budget de base de l'UNICEF. Si les contributions thématiques ont moins souvent une affectation déterminée que les autres sources de financement traditionnelles, elles constituent cependant une modalité de financement complémentaire qui ne saurait remplacer les ressources de base. Plusieurs délégations ont demandé aux membres du Conseil d'administration d'augmenter les fonds de base et de garantir des ressources prévisibles, condition d'une exécution efficace des programmes de l'UNICEF. La prévisibilité des financements et un engagement financier à long terme permettent de se concentrer plus systématiquement sur les programmes et d'éviter certaines diversions. Un orateur a demandé des précisions sur la manière dont l'UNICEF établit un ordre de priorité lors de l'allocation de fonds non affectés à des fins spécifiques ou non réservés, qui sont destinés à faire face aux crises humanitaires.

74. Plusieurs délégations ont souligné qu'une programmation cohérente et efficace était nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, qui reste une priorité absolue. Une délégation a mis en lumière les travaux qu'il reste à accomplir dans le domaine de l'éducation et encouragé toutes les parties intéressées, dont les pays donateurs, à aider l'UNICEF à remplir sa mission dans les délais fixés et avec efficacité. Une autre délégation a souligné qu'il fallait aider les gouvernements et renforcer les partenariats avec les principales parties prenantes, notamment la Banque mondiale, afin de promouvoir les objectifs relatifs aux enfants et à les réaliser. L'UNICEF devrait faire preuve de créativité et

renforcer son aptitude à travailler avec tous les partenaires pouvant l'aider à accélérer l'amélioration de la condition des enfants.

75. Plusieurs délégations ont donné leur avis au sujet de l'action de l'UNICEF dans le cadre de l'examen triennal global de sa politique, en soulignant l'importance du renforcement des capacités sous la direction des pays et du recours aux compétences nationales en vue du renforcement des capacités.

76. Abordant le problème des changements climatiques, un orateur s'est félicité des efforts entrepris par l'UNICEF et des activités prévues, notamment l'élaboration d'une stratégie afin de promouvoir un environnement sain pour les enfants. Prenant note de la relation étroite qui existe entre les changements climatiques et la prévention des catastrophes, il a encouragé l'UNICEF à élaborer une stratégie commune ou un ensemble de mesures afin de lutter contre ces deux phénomènes.

77. Deux délégations ont pris note de la récente amélioration de la cohérence des activités des fonds et programmes des Nations Unies et du soutien actif fourni par l'UNICEF aux initiatives répondant au slogan « Unis dans l'action ». Elles ont souligné qu'il était important de poursuivre la simplification des procédures et la réduction des coûts de transaction pour rendre le système des Nations Unies plus efficace. Une meilleure cohérence dans tous les domaines de la programmation aurait des effets bénéfiques dans tous les domaines d'activité, notamment sur le plan opérationnel et du financement.

78. Évoquant l'insuffisance des apports de fonds consécutifs à certaines situations d'urgence, une délégation a noté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) avait pris des mesures énergiques pour régler les problèmes de financement. Toutefois, en l'absence de définitions communes de la terminologie humanitaire de base, il était difficile de parvenir à une conception identique des besoins en situation d'urgence. Une autre délégation a proposé deux méthodes de réduction des coûts de transaction : passer d'une approche accordant la priorité aux projets à une approche plus intégrée, axée sur les programmes et limiter le pourcentage que les organismes des Nations Unies sont autorisés à conserver lorsqu'ils transfèrent aux organisations non gouvernementales des fonds destinés à financer l'exécution de projets.

79. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par l'UNICEF pour tenir compte plus systématiquement de la situation des femmes et ont jugé essentiel de faire en sorte que les filles et les garçons exercent effectivement leurs droits sur un pied d'égalité et soient protégés, également en toute égalité, de toutes les formes de violence. Pour renforcer le processus de prise en compte de la question de l'égalité des sexes, l'UNICEF devrait centrer son attention sur la collecte de données ventilées par sexe. Il était également appelé à accorder une plus grande importance à la qualité des données et à leur collecte grâce à des méthodes respectueuses des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, qui sont indispensables dans le cadre d'une planification des programmes axée sur les résultats. Deux délégations se sont félicitées du nombre de femmes occupant des postes aux échelons supérieurs de l'UNICEF et ont espéré que cette tendance à la hausse serait maintenue.

80. Un orateur a pris note des progrès réalisés dans le domaine de la coopération Sud-Sud et a souligné que, pour promouvoir cette collaboration, l'UNICEF avait besoin de ressources prévisibles.

81. Deux délégations ont salué l'effort fourni par l'UNICEF et son action en faveur des droits des enfants, reconnus lors du débat plénier commémoratif de haut niveau sur la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants qui s'est tenu en décembre 2007.

82. Le Conseil d'administration a pris note du rapport, qui sera soumis pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 2008. Il a également pris note du rapport du Corps commun d'inspection.

## **I. Questions diverses**

83. Le Directeur général adjoint, Saad Houry, a donné un bref aperçu du déroulement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, qui sera présenté lors de la seconde session ordinaire de 2008.

84. Lors d'une manifestation spéciale, il a été rendu hommage à la Première Dame du Panama, M<sup>me</sup> Vivian Fernández de Torrijos, qui œuvre pour la défense des droits fondamentaux et de la dignité des enfants handicapés et de leurs familles.

## **J. Déclaration finale de la Directrice générale et du Président**

85. La Directrice générale a annoncé le départ à la retraite du Contrôleur, Terry Brown, du Directeur du Bureau de l'évaluation, Jean Quesnel, et du Directeur de la Division des programmes, Alan Court, qu'elle a remerciés d'avoir passé de nombreuses années au service de l'UNICEF. Elle a également annoncé la nomination de Nicholas Alipui au poste de directeur de la Division des programmes et de Louis-Georges Arsenault au poste de directeur des programmes d'urgence.

86. Considérant que l'évaluation des travaux menés par l'UNICEF était d'une importance cruciale, la Directrice générale a indiqué que l'UNICEF renforçait ses activités de contrôle et d'évaluation et intégrait à ses programmes des objectifs, des points de référence et des calendriers relatifs à l'évaluation. Elle a réaffirmé la place centrale de la protection de l'enfance dans les activités de l'UNICEF, qui poursuivrait son action visant à défendre les droits des enfants et à les protéger de la violence et de l'exploitation. Elle a également remercié tous ceux qui avaient offert des contributions de leur appui et de la confiance qu'ils accordent à l'UNICEF. La Directrice générale a estimé qu'il fallait poursuivre, avec le Conseil d'administration, l'examen des incidences de la décision relative à la date d'adoption du budget d'appui biennal (décision 2008/2).

87. Pour clore la session, le Président a souligné l'importance des travaux accomplis, notamment l'adoption du budget d'appui biennal pour 2008-2009 et de la politique de l'UNICEF en matière d'évaluation. Il s'est félicité du climat favorable qui avait permis d'obtenir un consensus et s'est dit certain qu'un accord serait atteint sur la stratégie pour la protection de l'enfance. Enfin, le Président a souligné qu'il importait de maintenir le caractère apolitique des sessions et de se concentrer sur les travaux inscrits à l'ordre du jour.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008

#### 2008/1. Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance

*Le Conseil d'administration*

1. *Salue* l'important travail de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance et *prend note* des travaux consacrés au projet de « Stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfance » (E/ICEF/2008/5);

2. *Est conscient* qu'il est nécessaire de poursuivre les consultations et de prendre en considération l'avis des États Membres pour pouvoir achever le projet de stratégie qui sera soumis pour examen au Conseil d'administration, au plus tard lors de la seconde session ordinaire de 2008.

*Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008*

#### 2008/2. Budget d'appui biennal pour l'exercice 2008-2009

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des fonctions, résultats de gestion, indicateurs et ressources nécessaires indiqués dans le budget d'appui biennal figurant dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

2. *Approuve* un crédit d'un montant brut de 912,8 millions de dollars couvrant la totalité du budget d'appui biennal pour 2008-2009 et *note* que les recettes prévues, d'un montant de 223 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut du crédit ouvert, le montant estimatif net du crédit à ouvrir s'élevant ainsi à 689,8 millions de dollars;

3. *Décide* que le crédit ouvert sera utilisé pour obtenir les résultats énoncés au regard des fonctions présentées dans le document E/ICEF/2008/AB/L.1;

4. *Demande* à l'UNICEF de faire preuve de la plus grande retenue dans l'application de sa proposition de reclassement de postes et de donner des justifications probantes conformes aux normes de la Commission de la fonction publique internationale;

5. *Prie* la Directrice générale de joindre en annexe aux prochains projets de budget qu'elle présentera des prévisions budgétaires par catégorie de dépenses pour les principaux objets de dépense et des renseignements sur les économies réalisées par rapport aux objectifs et aux indicateurs établis et de rendre compte, dans le rapport financier annuel, des prévisions de dépenses et des objectifs en matière d'efficacité;

6. *Note* la diminution progressive du budget d'appui biennal par rapport aux ressources, et encourage l'UNICEF à continuer de surveiller les frais de gestion afin d'accroître la part des crédits alloués aux programmes et à poursuivre ses efforts pour prêter une plus grande efficacité à ses activités;

7. *Prie* la Directrice générale, compte tenu des vues des États Membres et en étroite coopération avec les autres fonds et programmes des Nations Unies, de

continuer à harmoniser et à améliorer les méthodes de budgétisation axée sur les résultats, et demande à être informé, à sa deuxième session ordinaire de 2008, des mesures prises et des résultats obtenus pour ce qui est des questions relatives au budget, notamment celles touchant les indicateurs, les objectifs et la classification des coûts dans les budgets axés sur les résultats;

8. *Réaffirme* sa décision 2006/7 sur le principe de recouvrement de l'UNICEF et *prie* la Directrice générale de prendre toutes les mesures voulues pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés au moyen d'autres ressources;

9. *Autorise* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 26,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires afin de financer la participation aux dépenses communes de sécurité de l'ONU;

10. *Prie* la Directrice générale de lui présenter le budget d'appui biennal pour l'exercice 2010-2011 à sa deuxième session ordinaire de 2009 pour approbation.

*Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008*

**2008/3. Collecte de fonds et partenariats privés : plan de travail et projet de budget pour 2008 concernant la collecte de fonds privés**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, un budget de dépenses d'un montant de 124,3 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3) :

	<i>Millions de dollars des États-Unis</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs . . . . .	1,7
Coût de revient des produits livrés . . . . .	33,4
Collecte de fonds privés, relations avec les comités nationaux et communication . . . . .	42,2
Dépenses d'appui . . . . .	25,6
Fonds d'investissement . . . . .	21,4
<b>Montant consolidé des dépenses . . . . .</b>	<b>124,3</b>

2. *Autorise* l'UNICEF :

À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2008, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

#### **A. Prévisions de recettes pour la campagne 2008**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, le produit net prévu du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » s'élève à 519,6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

#### **B. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2008;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2008, des dépenses liées au coût de revient des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2009, à concurrence de 34,1 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » (voir tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3);

3. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois, pour janvier 2009, d'un montant de 11 millions de dollars, qui sera intégrée dans le projet de budget annuel du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » pour 2009.

#### **C. Plan à moyen terme**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme de collecte de fonds du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » présenté dans le tableau 6 du document E/ICEF/2008/AB/L.3.

*Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008*

#### **2008/4. Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation**

*Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document E/ICEF/2008/4 en tant qu'étape importante sur la voie de la création d'un cadre institutionnel commun permettant d'améliorer encore la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des programmes;

2. *Engage* l'UNICEF à continuer d'évaluer ses activités au niveau des pays, en étroite concertation avec les autorités nationales, et à aider ces dernières à renforcer leurs capacités d'évaluation;

3. *Approuve* la politique d'évaluation de l'UNICEF présentée dans le document E/ICEF/2008/4 et *note* que la fonction d'évaluation a pour but d'évaluer l'efficacité, l'utilité et les résultats des activités du Fonds;

4. *Décide* qu'il supervisera la fonction d'évaluation;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de :

a) Lui présenter un plan de travail biennal à titre d'information, étant entendu que des corrélations claires doivent être établies entre son programme de travail et les cadres stratégiques de l'UNICEF;

b) Lui rendre compte chaque année de ses activités d'évaluation et des conclusions et recommandations qui en sont issues;

6. *Prie* la Directrice générale de :

a) Préserver l'intégrité et l'indépendance de la fonction d'évaluation;

b) Veiller à ce que la procédure de nomination du Directeur du Bureau de l'évaluation soit entièrement transparente;

c) Doter la fonction d'évaluation de ressources suffisantes aux échelons mondial, régional et national;

d) Veiller à ce que l'administration formule des réponses à tous les rapports d'évaluation et en assure la diffusion;

e) Veiller à ce que les conclusions et recommandations issues des évaluations soient systématiquement incorporées dans tous les documents d'orientation et documents stratégiques, notamment les descriptifs de programme de pays;

7. *Prie* la Directrice générale de lui présenter un examen de la politique d'évaluation contenue dans le document E/ICEF/2008/4 à sa deuxième session ordinaire de 2009.

*Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008*

**2008/5. Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* pour 2008 un montant total de 42,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 14 pays, comme il ressort du tableau qui figure dans le document E/ICEF/2008/P/L.2, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires prévues au titre des programmes de pays, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

## Fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires (RO) 2008

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Niveau de	Solde RO 2008	Fonds
			planification 2008		supplémentaires
			(A)	(B)	(RO) à approuver
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>					
Bénin	2003/P/L.5/Rev.1	2004-2008	5 135 000	4 234 000	901 000
Congo	2003/P/L.6/Rev.1	2004-2008	1 252 000	1 183 000	69 001
Côte d'Ivoire	2007/P/L.10	2008	6 920 000	4 903 000	2 017 000
Niger	2007/P/L.11	2008	18 816 000	14 354 000	4 462 000
Nigéria	2007/P/L.12	2008	42 489 000	29 303 000	13 186 000
Tchad	2005/P/L.32/Rev.1	2006-2010	9 587 000	7 007 799	2 579 202
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>					
Burundi	2007/P/L.4/Rev.1	2008	8 675 000	6 973 000	1 702 000
Kenya	2003/P/L.2/Rev.1	2004-2008	9 171 000	6 324 999	2 846 001
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	13 341 000	11 413 000	1 928 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	18 965 000	16 498 348	2 466 653
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Soudan	2007/P/L.27	2008	8 452 000	7 649 000	803 000
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>					
Ouzbékistan	2004/P/L.20/Rev.1	2005-2009	2 990 000	2 600 000	390 001
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	33 521 000	26 257 000	7 264 001
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	15 935 000	13 857 000	2 078 001
<b>Total</b>					<b>42 691 860</b>

Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008

### 2008/6. Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* une augmentation totale de 246,1 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées aux programmes approuvés des 13 pays répertoriés dans le document E/ICEF/2008/P/L.3 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que des contributions au titre des autres ressources soient disponibles.

### Relèvement du plafond des autres ressources pour les programmes de pays approuvés

(En dollars des États-Unis)

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme approuvé	Plafond approuvé	Montant	Montant total
			pour les autres ressources	supplémentaire proposé	du plafond des autres ressources
			(A)	(B)	(A + B)
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>					
Congo	2003/P/L.6/Rev.1	2004-2008	12 000 000	8 000 000	20 000 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	15 000 000	3 000 000	18 000 000
République centrafricaine	2006/P/L.39/Rev.1	2007-2011	15 000 000	15 000 000	30 000 000
<b>Total partiel</b>			<b>26 000 000</b>		
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>					
Angola	2003/P/L.1/Rev.1	2005-2008	95 000 000	45 000 000	140 000 000
Mozambique	2006/P/L.4/Rev.1	2007-2009	66 000 000	20 000 000	86 000 000
Ouganda	2005/P/L.2/Rev.1	2006-2010	40 000 000	10 000 000	50 000 000
<b>Total partiel</b>			<b>75 000 000</b>		
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>					
Iran (République islamique d')	2004/P/L.21/Rev.1	2005-2009	6 500 000	2 500 000	9 000 000
<b>Total partiel</b>			<b>2 500 000</b>		
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>					
Kirghizistan	2004/P/L.14/Rev.1	2005-2010	3 000 000	3 000 000	6 000 000
<b>Total partiel</b>			<b>3 000 000</b>		
<b>Amériques et Caraïbes</b>					
Argentine	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	12 700 000	3 300 000	16 000 000
Équateur	2003/P/L.9/Rev.1	2004-2008	10 000 000	3 000 000	13 000 000
Uruguay	2004/P/L.6/Rev.1	2005-2009	2 800 000	1 300 000	4 100 000
<b>Total partiel</b>			<b>7 600 000</b>		
<b>Asie du Sud</b>					
Afghanistan	2005/P/L.36/Rev.1	2006-2008	126 000 000	42 000 000	168 000 000
Pakistan	2003/P/L.12/Rev.1	2004-2008	65 000 000	90 000 000	155 000 000
<b>Total partiel</b>			<b>132 000 000</b>		
<b>Total</b>			<b>246 100 000</b>		

Première session ordinaire  
1<sup>er</sup> février 2008

## 2008/7. Programmes multinationaux

### Décision 1

#### Projet de budget des programmes financés à partir des ressources ordinaires pour l'exercice biennal 2008-2009

*Le Conseil d'administration*

*Décide :*

a) D'approuver pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget-programme d'un montant de 28 750 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires (autres que le Fonds pour les programmes d'urgence). Ce montant sera réparti comme suit, comme indiqué dans le document E/ICEF/2008/P/L.1 et Corr.1 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<b>Siège</b>	
Division des ressources humaines . . . . .	–
Division de la communication . . . . .	5 700
Politiques et pratiques . . . . .	3 650
Bureau des programmes d'urgence . . . . .	1 050
Bureau de l'évaluation . . . . .	1 900
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York) . . . . .	600
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo) . . . . .	100
Bureau du Directeur général . . . . .	600
Division des programmes . . . . .	4 100
Bureau de la recherche . . . . .	1 200
Division des approvisionnements . . . . .	1 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>19 900</b>
<b>Bureaux régionaux</b>	
Afrique de l'Est et Afrique australe . . . . .	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale . . . . .	1 500
Amériques et Caraïbes . . . . .	950
Asie de l'Est et Pacifique . . . . .	1 500
Asie du Sud . . . . .	950
Europe centrale et orientale et Communautés d'États indépendants . . . . .	1 500
Moyen-Orient et Afrique du Nord . . . . .	950
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>8 850</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>28 750</b>

b) D'autoriser l'UNICEF à gérer le plus efficacement possible les crédits ouverts au titre de chacun des fonds. L'UNICEF pourra, sans autre autorisation du Conseil d'administration, approuver, s'il y a lieu, le virement de crédits entre les fonds, jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 10 % du budget approuvé pour le fonds bénéficiaire.

**Décision 2**  
**Prévisions budgétaires pour les activités financées**  
**par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009**

1. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant les prévisions budgétaires pour les activités financées par d'autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du siège, des bureaux régionaux et des programmes multinationaux :

*Le Conseil d'administration*

*Décide :*

a) D'approuver un plafond de 456 826 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Siège . . . . .	134 200
Bureaux régionaux . . . . .	162 626
Programmes multinationaux . . . . .	160 000
<b>Total . . . . .</b>	<b>456 826</b>

b) D'approuver, pour l'exercice biennal 2008-2009, un montant total de 456 826 000 dollars à financer au moyen des autres ressources. Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.

*Première session ordinaire*  
*1<sup>er</sup> février 2008*